Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-213500192-20260923-08_09_2026-DE

Bazouges la-Pérouse

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
19/09/2026	28/09/2026	En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 19

L'an deux mil dix vingt six
Le 23 septembre à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)

ETAIENT PRÉSENTS :
HERVÉ Pascal, ANGER Morgane, LE GONIDEC Guy, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIGNON Fabienne, BERTHELOT Roselyne, CLOLUS Alain, LEMONNIER Claude, JEULAND Rachel, CROCQ Régis, LEGOUT Séverine, LOHIER Sylvain, ROCHELLE Stéphane, LE GAC Matthieu, NOEL Cindy, GUIBLIN Aline,

Formant la majorité des membres en exercice.
ABSENTS Excusés : Rémy GORON, HAMON Sylvie
ABSENTS : Néant
POUVOIR : Rémy GORON donne pouvoir à GUIGNON Fabienne, HAMON Sylvie donne pouvoir à LEGOUT Séverine

Mme Aline GUIBLIN est désignée secrétaire de séance.

N°08-09-2026 – création d'un emploi non permanent – accroissement temporaire d'activité
M le Maire expose que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Il précise également au qu'il est nécessaire de prévoir l'éventuel besoin d'un accompagnement individuel sur le temps de restauration au sein du service de restauration scolaire.
En effet, il peut arriver que certains élèves nécessitent un accompagnement individualisé dans le courant de l'année, sans que ce besoin ne soit nécessairement permanent.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose de créer, à compter du 1er octobre un emploi non permanent sur le grade d'adjoint d'animation dont la durée hebdomadaire de service maximale est de 8/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel entre le 1er octobre et les vacances scolaires d'été 2027

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-213500192-20260923-08_09_2026-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

Crée un emploi non permanent relevant du grade de d'adjoint d'animation pour effectuer les missions d'accompagnement individuel suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 8/35ème), à compter du 1er octobre et ce jusqu'aux vacances scolaires d'été 2027

Précise que la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut du 1er échelon à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

La Secrétaire de Séance

Aline GUIBLIN

Le Maire

Pascal HERVÉ

MAIRIE DE BAZOUGES-LA-PÉROUSE (ILLE-ET-VILAINE)